

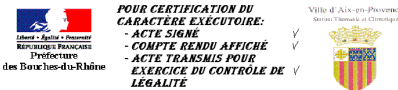


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-541**

Séance publique du

25 novembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191125- lmc1162268-DE-1-1
Date de signature : 28/11/2019
Date de réception : jeudi 28 novembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A DES ASSOCIATION OEUVRANT
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF POIVRE AU SEIN D'ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT**

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Madame Souad HAMMAL, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction des Activités Périscolaires

Nomenclature : 7.6
Contributions budgétaires

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2019

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A DES ASSOCIATION OEUVRANT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF POIVRE AU SEIN D'ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N°2002-1249 du Conseil Municipal du 16 décembre 2002, il a été décidé la mise en place du Plan Organisant les Interventions de la Ville pour les Rythmes Educatifs (POIVRE).

Ce dispositif permet l'organisation d'activités sportives et culturelles dans les écoles qui sont assurées par des associations durant les temps périscolaires de la pause méridienne.

La gestion financière de ce dispositif relève de la caisse des écoles pour les écoles élémentaires publiques et de la ville pour les écoles élémentaires privées sous contrat.

L'ensemble du dispositif est examiné par un comité de pilotage. Pour l'année 2019-2020, celui-ci a examiné et validé six projets concernant six écoles.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer des participations financières aux associations figurant dans le tableau joint au présent rapport, au titre du POIVRE pour les écoles privées sous contrat,
- **DIRE** que la dépense totale, soit 12 534 € (douze mille cinq cent trente-quatre euros) sera répartie de la manière suivante : 4 778 € (quatre mille sept cent soixante-dix-huit

euros) pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2019-2020 imputés sur la ligne budgétaire 92213 6574 1682 qui présente les disponibilités suffisantes pour l'exercice 2019 et 7 756 € (sept mille sept cent cinquante-six euros) pour les deux trimestres scolaires suivants à inscrire au budget de la ville pour l'année 2020 sur la ligne budgétaire 92213 6574 1682.

DL.2019-541 - ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A DES ASSOCIATION
OEUVRANT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF POIVRE AU SEIN D'ECOLES PRIVEES
SOUS CONTRAT-

Présents et représentés	:	49
Présents	:	38
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	49
Pour	:	49
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Référence : DL N°

LIGNE BUDGETAIRE : 922 13 6574 1682

N° TIERS	PORTEUR DE PROJET	ECOLES ELÉMENTAIRES	ACTIVITÉS	NOMBRE HEURE	TAUX HORAIRE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SUBVENTION MATERIEL	SUBVENTION FRAIS DE GESTION	SUBVENTION ANNUELLE	SUBVENTION 1 ^{er} trimestre	SUBVENTION 2 ^{ème} trimestre	SUBVENTION 3 ^{ème} trimestre
65 790	ANIMATION PROVENÇALE MULTISPORTS	LE SACRÉ CŒUR	MULTISPORTS	2	30	1 860,00 €	100,00 €	186,00 €	4 292 €	1 640 €	1 572 €	1 080 €
		SAINT FRANÇOIS D'ASSISE	MULTISPORTS	2	30	1 860,00 €	100,00 €	186,00 €				
25 022	AUC ESCRIME	SAINTE BERNADETTE	ESCRIME	1	30	930,00 €	0	93,00 €	1 023 €	360 €	393 €	270 €
43 465	THEATRE AINSI DE SUITE	SAINTE CATHERINE	THEATRE	2	42	2 604,00 €	100,00 €	260,00 €	2 964 €	1 108 €	1 100 €	756 €
72 416	ESCRIME PAYS D AIX	LA NATIVITÉ	ESCRIME	2	30	1 860,00 €	57,00 €	18,00 €	1 935 €	777 €	618 €	540 €
49 412	AIX LES MILLES TENNIS DE TABLE AMTT	SAINTE CATHERINE	TENNIS DE TABLE	1	35	1 085,00 €	0,00 €	25,00 €	1 110 €	459 €	326 €	325 €
109 139	PITCHOUN'ART	SAINTE CATHERINE	Sculptures Papier	1	35	1 085,00 €	100,00 €	25,00 €	1 210 €	434 €	388 €	388 €
				11		11 284,00 €	457,00 €	793,00 €	12 534 €	4 778,00 €	4 397,00 €	3 359,00 €